

L'Anarcho-syndicaliste

N°185 - Le numéro : 1,60 €

Janvier 2015

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... » *Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes*

L'union sacrée n'est pas la démocratie

Christophe Bitaud

Depuis l'antiquité les tragédies ont toujours été riches d'enseignement sur la condition humaine. L'assassinat des journalistes et dessinateurs du journal « Charlie Hebdo » par des fanatiques religieux n'aura pas failli à la règle.

Le mercredi 7 janvier, à l'annonce du massacre dans les locaux de « Charlie Hebdo », les citoyens sont spontanément descendus dans la rue, témoignant ainsi de leur attachement indéfectible aux libertés individuelles, à commencer par la liberté d'expression, et à la laïcité.

Mais très vite, le pouvoir, sous quelque forme qu'il se présente, politique, religieux ou économique, s'est employé à récupérer cette légitime émotion.

Les cloches de « leur dame » sonnent, des messes œcuméniques sont organisées ici ou là... curieuse façon de rendre hommage à des individus qui, pour la plupart, se revendiquaient laïques, athées et même antireligieux et qui, ne l'oublions tout de même pas, l'ont payé de leurs vies. Hélas, rien de nouveau sous le soleil, les calotins se sont toujours comportés en charognards. Il est vrai que le commerce des âmes, contrat léonin par essence, est leur spécialité.

Que penser de la bourse de New-York qui affiche fièrement le slogan « Je suis Charlie » alors même que Wolinski, Charb, Tignous et consorts attaquaient le capitalisme à travers leurs dessins et qu'ils prêtaient leurs plumes à « L'Humanité », à la CGT ou à FO ? Hommage du vice à la vertu ou simple récupération opportuniste, chacun se fera son opinion.

Mais le comble de l'ignominie et de l'indécence fut atteint avec la grande manifestation nationale organisée le dimanche 11 janvier. Le gouvernement Hollande-Valls s'est empressé d'organiser l'union sacrée. C'est ainsi que l'on vit défiler, devant des millions de citoyens sincères, tous les grands de ce monde. Les dirigeants politiques du monde entier et les représentants de l'Union Européenne. Tous ces politicards qui

en mettant en œuvre les politiques d'austérité créent la misère qui est le fumier sur lequel poussent l'obscurantisme, la haine et la violence. Quelle ironie que de voir à Paris, défiler pour la liberté d'expression, des chefs d'Etats qui n'hésitent pas à emprisonner des journalistes dans leurs pays respectifs.

Dès le lendemain de la manifestation, chacun a retrouvé sa place et son rôle. Les massacres et les actes de guerre se poursuivent de par le monde sans qu'on s'en soucie outre mesure. Les « bobos » humanistes sont prêts littéralement à se battre pour obtenir un précieux exemplaire du dernier numéro de « Charlie hebdo ». Le pape, s'exprimant sur la liberté d'expression, déclare : « Si un grand ami parle mal de ma mère, il peut s'attendre à un coup de poing, et c'est normal. On ne peut provoquer, on ne peut insulter la foi des autres, on ne peut la tourner en dérision. » Bel exemple de charité chrétienne ! Et on entend ici ou là, les bien pensants, les culs bénis, les hypocrites, en chœur, chuchoter à nos oreilles « qu'ils l'avaient bien cherché ». Gageons que d'aucuns ne manqueront pas de revendiquer le délit de blasphème qui, d'ailleurs existe toujours en Alsace-Moselle et qui est puni de 1 à 3 mois de prison ferme. Quant au gouvernement, il profite de l'occasion pour déployer les forces militaires policières dans les rues, pour plancher sur des projets de lois liberticides et pour poursuivre la politique de rigueur et de destruction des droits sociaux. Plus que jamais, l'austérité à la sauce Macron est d'actualité. Les tentatives d'intégration des organisations syndicales se multiplient.

Historiquement, la classe ouvrière a toujours défendu les libertés démocratiques. Quant aux anarchistes, ils n'ont jamais confondu les théories du complot et l'idéologie du choc des civilisations avec la lutte des classes qui demeure le moteur de l'histoire. C'est dans ce cadre là que nous poursuivrons inlassablement notre combat contre la réaction et contre tous les obscurantismes.

Il nous a paru intéressant, au vu de l'actualité, de republier cet article de notre camarade Marc Prévôtel, écrit au moment de la première « affaire » des caricatures de Mahomet. – C.B.

« L'Anarcho-syndicaliste » n° 114 – Avril 2006

Marc Prévôtel

Faut-il « respecter » les croyances ?

Le patron de « France-Soir », qui avait fait publier les caricatures danoises de Mahomet, a été lourdé par le propriétaire du quotidien au prétexte qu'il faut respecter les croyances. Rassurez-vous, il ne va pas finir à la soupe populaire. Ce n'est pas une raison pour approuver ce qui est une mise en cause de la liberté d'expression.

Malgré la couche qu'a rajoutée l'indigne grand dépendeur d'andouilles qui sévit à l'Elysée, les croyances religieuses ne sont pas respectables, elles sont même méprisables, parce que toutes les religions sont des entreprises d'abrutissement de l'humanité. Le « brave » recteur de la Mosquée de Lille (un foutu jésuite musulman) est pour la liberté d'opinion – qu'il dit – mais voudrait imposer le respect du sacré. Et puis quoi encore ? C'est quoi le sacré ?

Et pour être tolérants, selon ces messieurs, il ne faudrait pas dire du mal de leurs croyances et ne pas les ridiculiser. Cela n'est qu'une conception cléricale de la tolérance. Alors que la tolérance c'est ne pas mettre en cause la liberté de chacun de ne pas croire ou de croire, de penser et d'exprimer sa pensée. Les intolérants sont ceux qui, par exemple, voudraient m'interdire de penser et d'écrire que Mahomet n'était qu'un analphabète plutôt détraqué sexuel. Du genre des connards fanatiques qui sont incapables de contrôler leur sensibilité et se laissent manipuler à propos de simples dessins humoristiques de plus ou moins bon goût ; du genre aussi des allumés du MRAP qui prennent systématiquement le parti de la bêtise contre la liberté d'expression.

Non au délit de blasphème !

D'ailleurs, si l'on en croit « Marianne » du 18 mars, Aounit a reçu de Jean Ferrat (adhérent du MRAP) une philippique bien méritée : « ... Ce dessin, pour moi ne vise que ceux qui utilisent l'islam à des fins politiques ! Je trouve la position du MRAP extrêmement grave pour notre mouvement et au-delà pour l'avenir de notre démocratie laïque... »

Quand on observe, dans cette affaire de dessins humoristiques, la solidarité des cléricaux de toutes obédiences, on peut imaginer l'objectif commun qu'ils se sont fixé : en s'appuyant sur l'Union Européenne (c'est-à-dire sur le nouveau Saint-Empire Romain Germanique), rétablir en France le délit de blasphème. Par exemple, on n'aura plus le droit d'affirmer que Jean-Paul II, qui s'est permis de prétendre que « seuls les croyants sont vraiment humains », n'était qu'une vieille ordure de monarque absolu, un résidu de bidet de couvent. Entre autres.

Des désinformateurs ont prétendu qu'on avait brûlé le Coran au Danemark. Je ne suis pas pour qu'on brûle les livres, même symboliquement, ni le Coran, ni l'Ancien Testament, ni le Nouveau Testament, ni Mein Kampf. Pourtant ce sont tous quatre des concentrés de bêtise où l'on trouve tout et son contraire. C'est justement pour cela qu'il faut les conserver pour qu'on puisse les lire et s'apercevoir que ce sont des concentrés de bêtise, des instruments d'abrutissement.

Le communautarisme est le terreau du fanatisme et de l'intolérance.

Comment comprendre que l'on organise des cérémonies religieuses en "hommage" à des dessinateurs assassinés pour avoir osé blasphémer ?

En ces temps de confusions, il est bon que des syndicalistes, nos camarades du syndicat FO Aéroports de Paris, en appellent à la laïcité contre l'œcuménisme. – C.B.

COMMUNIQUE

Charlie interreligieux ?

FO ADP a pris connaissance d'un « infodif », adressé à l'ensemble du personnel, l'invitant à participer à une cérémonie « interreligieuse » suite aux tragiques événements qui ont eu lieu la semaine dernière, des terroristes ayant tout d'abord assassiné froidement des journalistes, et autres salariés de Charlie Hebdo, puis s'attaquant aux forces de l'ordre, et à un magasin d'obédience judaïque.

FO, qui a toujours défendu le triptyque de pain, paix et liberté, ne peut que se féliciter que des millions de citoyens se soient levés pour défendre trois piliers de notre République, à savoir la liberté d'expression, y compris le blasphème, la fraternité, quelles que soient les convictions philosophiques ou religieuses, et la paix, la non violence.

Toutefois, force est de constater qu'une tentative de récupération politique a été menée dans le cadre d'une « union sacrée » par des personnalités qui ont toujours conspué des gens qui, dans Charlie Hebdo, s'attaquaient avec l'arme de l'humour à tous ceux qui se prennent pour les « grands de ce monde ».

Les journalistes de Charlie s'attaquaient à toutes les religions dès lors qu'elles devenaient hégémoniques, intégristes, liberticides, destructrices des principes de tolérance et de liberté, qu'elles se réclament du christianisme, du judaïsme ou de l'islam.

De ce point de vue, il n'est pas acceptable qu'une entreprise publique comme ADP bafoue la mémoire de ceux qui sont tombés sous les balles des terroristes en appelant tout le personnel à participer à un événement interreligieux.

Vive Charlie, vive la liberté, vive la laïcité !

Roissy, le 12 janvier 2015

LOI MACRON : piège à cons

Marc Hébert

Ce projet de loi constitue un véritable retour au contrat de louage, à l'esclavage.

Il va anéantir un siècle de combat pour la mise en place des règles légales de protection des salariés, de conventions collectives et est proposé à marche forcée par le ministre de l'Economie, Mr Macron.

Le ministre du Travail, Mr Rebsamen, est, quant à lui, réduit à jouer le bouffon au siège de la confédération Force Ouvrière dans les colloques sur le SMIC, avec Jean-Claude Mailly.

A noter : la circulaire confédérale concernant le projet de loi Macron, est datée au 15 janvier c'est-à-dire après la fin des travaux de la commission parlementaire. Cet envoi fait suite à plusieurs mails de l'Union départementale FO du Finistère qui demande des argumentaires.

Par cette circulaire, on apprend :

- que la confédération a eu plusieurs contacts gouvernementaux sur les questions traitées par ce projet de loi et a entamé des contacts avec les groupes parlementaires. Merci !

- que la confédération qualifie ce projet de « libéral et régressif ».

Merci, encore merci !

Projet libéral et régressif ... « qu'en termes choisis ces choses là sont dites ! » : la loi Macron supprime le second alinéa de l'article 2064 du Code Civil (*) et établit la convention sous seing privé entre le salarié et l'employeur, contre les conventions collectives, le droit du travail... retour à l'esclavage !!! Travail du dimanche, de nuit, 12 heures par jour, 60h par semaine pour un demi SMIC ... du moment que le salarié est d'accord !!!

⇒ Ce projet est une mise à mort programmée des Conseils des Prud'hommes, il instaure la défiance à leur égard et met en place un contrôle des conseillers Prud'hommes sous couvert de règles déontologiques : « l'indépendance » et « l'impartialité » auxquelles s'ajoutent « la dignité », « la probité » et un comportement de nature « à prévenir tout doute légitime à cet égard ». Nouveau procès en sorcellerie contre les conseillers Prud'hommes qui préfigure la société que nous préparons les Macron et ses acolytes gouvernementaux, de la finance et de l'économie...

⇒ Suppression des infractions pénales sanctionnant la délinquance patronale, l'inspecteur du travail est dessaisi des relevés d'infractions et contraventions, exit les juges, tout cela est transformé en amendes administratives du ressort de la DIRECCTE.

⇒ Suppression des peines de prison pour délit d'enlèvement et atteintes aux libertés syndicales car « susceptible de dissuader les sociétés étrangères d'investir dans les entreprises françaises... ».

⇒ Mise à mort de la médecine du travail que Mr Macron justifie par le manque de médecins du travail ce qui met les employeurs dans une situation d'insécurité juridique...

⇒ Modification des règles de licenciement pour motif économique, qui déjà ont été gravement remises en cause par la loi du 14 juin 2013. En clair, l'employeur pourra appliquer les critères de licenciement, non plus à l'ensemble du personnel de l'entreprise, mais aux seuls établissements concernés par les suppressions d'emplois. L'obligation de reclassement est limitée au territoire national et aux emplois disponibles.

En cas de procédure de redressement ou liquidation judiciaire, les moyens financiers et le reclassement sont limités au niveau de l'entreprise et non plus au niveau du groupe (très grave).

Merci, Mr Macron, Mr Rebsamen, Mr Valls et consorts.

Les méfaits de ce projet de loi sont trop nombreux pour être repris de manière exhaustive dans ce billet. Ils s'ajoutent au projet de création de conseils d'entreprise qui prévoit la disparition des comités d'entreprise (CE) et des CHSCT, et les projets de fusion de tout cela au sein du « conseil d'entreprise » dans lequel seront intégrés les délégués syndicaux (projet soutenu par le gouvernement).

La négociation des accords d'entreprise se ferait par l'intermédiaire de ce conseil d'entreprise remettant en cause les règles de droit actuelles : négociations des accords par les organisations syndicales. Cette modification entraînerait un bouleversement considérable et des « accords » absolument « pourris », mélangeant les questions individuelles et collectives, et remettant en cause la liberté syndicale, générant à court terme la disparition des dispositions des conventions collectives par un renvoi au niveau des entreprises, des territoires.

S'ajoute à tout ceci la notion de « protection du secret des affaires » qui va sanctionner la révélation d'informations à tout niveau y compris dans le cadre des PSE, expertises comptables et CHSCT, etc....

Ce projet de loi est dans le droit profil de la « Charte du Travail » qui devient une référence (non revendiquée). Le retour en force de l'intégration du syndicalisme au corporatisme, premier pas vers le totalitarisme.

Alors franchement, quand Jean-Claude Mailly déclare qu'il s'agit d'un texte « libéral et régressif », et qu'il ajoute « le président de la république a pris partie pour les propositions qui sont essentiellement à plus de 80% des propositions patronales » l'on aurait envie de rire si ce n'était pas aussi grave.

Dis donc Jean-Claude, les 20%, c'est quoi au fait ?

À tout cela s'ajoute la négociation menée par « la Commission Européenne » sur le projet de libre-échange avec les Etats-Unis (TTIP) ainsi que le TISA, projet d'accord entre l'UE et 22 pays sur le commerce et les services. (Pour plus d'informations, consulter le blog de Raoul Jennar qui a déjà beaucoup écrit sur ce sujet et sur l'AGCS).

Pour l'année 2014, seule une circulaire en juillet et un communiqué de presse le 13 octobre de la confédération évoquent ce sujet.

Il suffit peut-être d'attendre un peu que Mr Hollande fasse une déclaration pour que Mailly, la voix de Martine (Aubry), fasse une intervention médiatisée.

Car le drame, aujourd'hui, c'est que nous sommes destinataires de brochures : sur l'union européenne, sur « Connaitre sa retraite », « Agir pour et avec les jeunes », « Il faut sauver le service public », ...

Il y a fort à parier qu'au regard de ce qui se passe en Europe, notamment en Grèce, les tenants de ce consensus mou, se retrouveront rapidement éliminés de la scène.

(*) Rédaction actuelle de l'article 2064 du Code du Travail, modifié par Loi n°2010-1609 du 22 décembre 2010-art.37 :

« Toute personne, assistée de son avocat, peut conclure une convention de procédure participative sur les droits dont elle a la libre disposition, sous réserve des dispositions de l'article 2067.

Toutefois, aucune convention ne peut être conclue à l'effet de résoudre les différends qui s'élèvent à l'occasion de tout contrat de travail soumis aux dispositions du code du travail entre les employeurs, ou leurs représentants, et les salariés qu'ils emploient.

La modernité moyenâgeuse

« Dans toute république, il y a deux partis : celui des grands et celui des peuples et toutes les lois favorables à la liberté ne naissent que de leur opposition. »

Machiavel – « Le Prince » - Discours sur la première décade de Tite-Live

Un constat remarquable. Dès le XVIème siècle, Machiavel désigne ce qui va être le moteur de l'histoire, jusqu'à nos jours.

La lutte de classe

Je ne vais citer que quelques exemples les plus marquants, inspirés par la lutte de classe :

- la « grande » révolution française de 1789
- 1848, en tant que prolongement de la révolution française dans toute l'Europe
- 1927, la grève générale en Angleterre et 1919, en Allemagne
- 1917, la révolution d'octobre
- les grèves générales de 1953 et 1955, en France...

Et surtout des millions de conflits quotidiens entre le patronat et les salariés, partout dans le monde.

La lutte de classe n'est rien d'autre que des conflits d'intérêts : les travailleurs veulent vendre leur force de travail le plus cher possible et les patrons veulent toujours acheter la force de travail la moins chère possible.

Aujourd'hui, nos « modernes », à tous les niveaux, nous présentent la lutte de classe comme un épouvantail à moineau, et surtout comme dépassée, anachronique et archaïque.

Eh bien, ce n'est pas seulement pour leur rendre la politesse, mais pour rétablir la vérité, que nous les désignons comme des réactionnaires et leurs maîtres, comme de dangereux idéologues.

Martine Aubry

Par l'intermédiaire des cercles Emmanuel Mounier - chers à monsieur Jacques Delors et à madame Martine Aubry, sa fille – **l'idée fondatrice de cette idéologie est la transcendance de la lutte de classe par la construction d'une « société du bonheur »** où se côtoieraient patrons et salariés dans un prétendu intérêt commun (cf. l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII – 1893).

Pour traduire en français classique, **il s'agirait pour eux de changer la réalité et non pas l'idéologie**, même si celle-ci a toujours échoué, et en dépit des expériences désastreuses des régimes de Mussolini, Franco, Salazar, Peron et bien sûr celui du führer germanique inspirateur de la neue Europa.

Malgré ces douloureuses et meurtrières expériences pour les travailleurs et citoyens de tous les pays, touchés par la seconde guerre mondiale et la barbarie inouïe des idéologies national-socialistes et totalitaires- ce qui a amené Victor Serge à écrire « *Il est minuit dans le siècle* » - les cercles des amis d'Emmanuel Mounier, eux, continuent sur la voie du régime de Vichy.

Bertrand Kanban

Dans son livre « La France de Vichy – 1940 / 1944 », Robert O'Paxton cite Emmanuel Mounier qui écrivait, en novembre 1940, dans la revue « Esprit » :

« Le mois de juin 1940 a marqué dans l'histoire de notre pays une crise devant laquelle chacun d'aujourd'hui doit se reclasser... »

Mais cette nécessité d'une révolution totale, nous étions à peu près les seuls à l'affirmer en 1932... »

Elle n'était pas pour nous une opinion parmi d'autres, elle était le sens et la vocation de nos vingt-cinq ans. »

Aujourd'hui, c'est encore « la crise ».

Aujourd'hui encore c'est « l'union nationale ».

Après que son père eût mis en place la nouvelle société du programme de Chaban-Delmas, après l'entrée massive au parti socialiste des sociaux-chrétiens (congrès d'Epinay), après l'avènement de la CFDT issue de la CFTC (les « syndicats chrétiens »), après désignation de Jacques Delors comme premier président de la commission européenne (pour mieux souligner le caractère « vaticanesque » de l'union européenne), madame Aubry travaille dur à la mise en œuvre du futur organe subsidiaire de sa « société du bonheur », programme du gouvernement à venir.

Parmi les (futurs) subsidiaires, sont visés, en premier lieu, les syndicats ouvriers.

C'est ainsi que, dans le cadre actuel des « Négociations pour la modernisation du dialogue social », les organisations syndicales ont été convoquées par le gouvernement pour « négocier », en réalité pour accepter la mise en cause de l'indépendance des syndicats.

C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir un délégué syndical désigné, soit par les unions départementales, soit par les fédérations, dans l'esprit de la loi du 11 février 1950 qui garantit – comme c'est le cas aujourd'hui - l'existence et la légitimité des syndicats ouvriers,

ils veulent regrouper comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), comité d'entreprise et délégués du personnel dans un même organe « corporatiste », en dehors des syndicats interprofessionnels.

C'est-à-dire que le cadre de ces « négociations » est déjà un organe corporatiste car les confédérations ont accepté de mettre, devant la porte, l'indépendance des syndicats vis-à-vis du gouvernement, du patronat et des églises.

Si on veut rester indépendants, il faut sortir et précieusement récupérer, devant la porte, notre indépendance, pour permettre à tous les citoyens et démocrates – pas seulement aux travailleurs – de ne pas accompagner cette politique corporatiste de triste mémoire.

.../...

(suite...)

Il faut aussi arrêter de parler de la complicité du gouvernement favorable au MEDEF car le seul problème est de sortir du « dialogue social » et de tous les pactes.

Nous pouvons seulement combattre si nous sommes indépendants.

L'union européenne

La prétendue crise est en réalité un instrument de l'union européenne pour instaurer la neue Europa sous la direction de madame Merkel.

La guerre est l'un des moyens pour asseoir et développer le pouvoir supranational mis en valeur par la même madame Merkel.

Cette Europe communautaire de va-t-en guerre et ses conséquences est totalement anti-démocratique. Fort heureusement, elle a quelques soucis à se faire en ce qui concerne la Grèce et l'Espagne.

En Grèce, l'extrême gauche de Syriza et Alexis Tsipras (un allié de Jean-Luc Mélenchon qui fait partie de la gauche de la gauche française) ont été reçus dans le quartier financier de la City où ils ont négocié avec les représentants des banques Goldman Sachs, Meryll Lynch et Nomura, donc directement avec le pouvoir financier mondial qui a déjà impulsé la relance économique, depuis plusieurs années, et qui s'oppose apparemment au dogme de l'union européenne anti-inflationniste.

Congrès confédéral CGTFO à Tours du 2 au 6 février 2015

Il faut être conscient que la situation française est à un stade charnière entre les réalités de la lutte de classe et la théologie européenne.

Dans cet ordre d'idée, parce que nous sommes pour un syndicalisme libre, indépendant et de lutte de classe, nous devons, avec nos syndicats et les travailleurs, établir nos cahiers de revendications en refusant la logique de prise en compte des revendications du patronat qui a comme objectif d'anéantir, au moyen du dialogue social, le code du travail, les conventions collectives et les accords.

Redevenons les défenseurs exclusifs des intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière, conformément à la Charte d'Amiens.

21 janvier 2015

« L'ANARCHO-SYNDICALISTE »

19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n° : 32 euros

Abonnement de soutien : 40 euros

Verser à : Association des Groupes Fernand

PELLOUTIER – N° CCP 9998 28D Nantes

19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD

L'Anarcho-syndicaliste

Sur le site de
l'Union des Anarcho-syndicalistes
<http://uas.pelloutier.voila.fr/net>

Quinzième Congrès national corporatif
et
Conférence des Bourses du travail

Neuvième Congrès de la
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

8-16 octobre 1906

Comment fut élaborée la «Charte d'Amiens»



Victor GIBFUEHES

Émile MOUSET

Georges VIVOT

L'Anarcho-syndicaliste - Supplément n°1 au n°184

L'Anarcho-syndicaliste - Supplément n°1 au n°184 - Décembre 2014

Note de lecture

« Le corporatisme contre le syndicalisme libre »

Le corporatisme est l'arme idéologique réactionnaire contre la lutte des classes. L'intérêt de cette brochure publiée par l'URIF FO, c'est d'être assez exhaustive.

La genèse du corporatisme issu de la doctrine sociale de l'Eglise est particulièrement bien développée dans l'article de Christian Eyschen. Un article entier de notre camarade Alexandre Hébert revient sur un élément fondamental de cette doctrine sociale, à savoir le principe de subsidiarité dont, hélas, tout le monde se réclame de nos jours.

D'autres contributions étudient les expériences corporatistes à travers le temps et l'espace : en Espagne sous Franco (notamment sous la plume de notre camarade Jo Salamero), dans l'Italie mussolinienne ou l'Allemagne hitlérienne... sans oublier la douce France de Pétain et de la Charte du travail, antithèse de la Charte d'Amiens.

Bien sûr, le syndicalisme chrétien, incarné par la CFTC et la CFDT est décrit comme porteur du projet corporatiste mais également et fort justement, le syndicalisme autonome enseignant.

Enfin, l'actualité n'est pas négligée avec l'un des derniers avatars du corporatisme : le syndicalisme rassemblé.

C'est donc un outil théorique important pour étayer l'action syndicale. A lire. – C.B.

Centre d'histoire syndicale de l'Union Régionale Force Ouvrière Ile-de-France - Les cahiers n°6 - Le corporatisme contre le syndicalisme libre. 204 pages, 5 euros à commander : URIF-FO 24, passage du Champ-Marie 75018 Paris - contact@urif-fo.net

UN «DOIGT-DE-CHARLIE» DANS LE CUL DE «L'UNION NATIONALE»

Georges Rivalin

Dans les années trente, l'*Organisation secrète d'action révolutionnaire nationale*, dite «*La Cagoule*», financée entre autres par le gouvernement fasciste italien, commit des attentats en France.

Elle a préparé le terrain au terrorisme d'État qui a sévi pendant les années d'occupation nazie, tant de la part des forces occupantes que de celle de «*l'État de Vichy*», des milices de toutes sortes s'y rattachant, assistées du grand, du moyen et du petit banditisme.

L'action d'une telle organisation, dans les rangs de laquelle figuraient notamment Pierre MICHELIN (Groupes *Michelin* et *Citroën* - ancêtre de *P.S.A.*), Eugène SCHUELLER et André BETTENCOURT (Groupe *L'Oréal*), eut lieu dans le contexte de la récession économique qui suivit le «*Krach de Wall-Street*».

La classe sociale possédante optait en ces temps pour le fascisme, situation où elle bénéficiait de toutes les prérogatives économiques, les classes laborieuses ne bénéficiant plus d'aucune, à commencer par le droit de s'organiser dans des syndicats libres, indépendants de l'État et des forces politiques gouvernantes ou candidates au gouvernement.

La classe ouvrière défendait, elle, ses prérogatives par l'action syndicale directe: en France, en juin 1936, constatant que les nouveaux gouvernants (le «*Front populaire*») ne changeait rien à leur situation économique, elle prit possession (momentanément) de l'appareil industriel et commercial; en Espagne en juillet 1936, (quand la réaction militaro-cléricale prit le relai des classes possédantes déficientes), en prenant les armes et en collectivisant l'activité économique.

Le contexte présent, qui fait suite au «*krash des subprimes*» américaines de 2008, rappelle étrangement le climat des années trente.

Les capitaux américains, européens et japonais, après s'être expatriés en Chine, nous reviennent sous forme de capitaux (dits «*chinois*») porteurs d'un modèle social hérité d'une variante du fascisme rouge n'ayant rien à envier au fascisme noir-brun.

La création d'emplois très qualifiés dans les pays «*développés*» s'est accompagnée de la disparition de dix fois plus d'emplois non ou peu qualifiés, soit ceux des ouvriers et des employés.

Des quartiers entiers en sont réduits à la misère économique au mieux encadrée par «*l'aide sociale*». Le banditisme s'y développe. Les obscurantismes de tous ordres y foisonnent.

L'association de ces «*institutions*» a-sociales a créé une menace pour toutes les libertés. Les individus désœuvrés et dé-socialisés sombrent dans la démence sociale et la démence individuelle.

Les responsables économiques et politiques se dédouanent de cette situation, la faisant reposer sur des conflits extérieurs dont, s'ils n'en sont pas les initiateurs, ils en sont les bénéficiaires.

Alors que des adeptes d'un fascisme noir-vert reprennent les méthodes de «*La Cagoule*» pour s'attaquer à la liberté d'expression, gouvernants et aspirants au gouvernement veulent engager les salariés dans une «*union nationale*» politique.

Rappelons que les «*nationalistes*» de «*La Cagoule*» furent, à la Libération, dédouanés de leurs activités des années trente, par la grâce du gouvernement américain préférant un temps les militaires pétainistes - DARLAN (amiral) et GIRAUD (général) - à DE GAULLE et LECLERC; et au témoignage complaisant d'un certain François MITTERRAND. Toute ressemblance avec l'amnistie «*transformatrice*» du *Front islamique du Salut* en Algérie à la fin des années 90 ne peut-être qu'une affreuse coïncidence!

«*L'union nationale*» politique a pour pendant le «*corporatisme économique*», doctrine sociale que tentent d'imposer patronat, gouvernants et autorités religieuses de toutes sortes, par des méthodes plus «*soft*» que celles des organisations fascistes des années trente, mais pour le même résultat: la disparition des organisations syndicales ouvrières indépendantes, par leur intégration à des institutions décisionnelles dites «*participatives*», aujourd'hui sous l'égide du «*Pacte de responsabilité*».

Les salariés n'ont rien à gagner dans un cadre «*d'union nationale et participative*», mais tout à y perdre!

Ne doivent-ils pas au contraire ré-amplifier leur combat pour la défense et l'amélioration de leurs intérêts économiques, par leur seule action directe, autonome et indépendante, et pour la défense de toutes les libertés individuelles ?

Ne doivent-ils pas décider eux-mêmes de la manière de mener le combat, et considérer que, parmi les armes dont ils disposent, la grève générale gestionnaire et expropriatrice reste d'actualité ?

8 janvier 2015